

# PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE ANNIE & RÉGIS NEYRET 2023



DOSSIER DE  
CANDIDATURE



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Site historique de Lyon  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1998

# COMMENT CANDIDATER AU PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE « ANNIE & RÉGIS NEYRET » ?



## — Envoi du dossier

Le dossier de candidature et les pièces complémentaires doivent être envoyés par courriel à l'adresse [citoyensdupatrimoine@mairie-lyon.fr](mailto:citoyensdupatrimoine@mairie-lyon.fr) avant le **13 janvier 2023 à 12h00**.

Pour l'envoi de fichiers volumineux, l'utilisation de plateformes de transfert de fichiers lourds, disponibles gratuitement sur Internet (type wetransfer ou grosfichiers) est préconisée.

L'intitulé de chaque fichier envoyé doit faire apparaître le nom du-de la candidat-e.

Un accusé de réception du dossier sera envoyé par courriel : si vous ne recevez pas d'accusé de réception sous 3 jours ouvrés, nous vous invitons à le signaler à l'adresse [citoyensdupatrimoine@mairie-lyon.fr](mailto:citoyensdupatrimoine@mairie-lyon.fr).

## — Contenu du dossier à renvoyer

- **Bulletin de candidature**,
- **Fiche synthétique de présentation** de la réalisation,
- **Pièces complémentaires** comme précisé ci-dessous.

Le **bulletin de candidature** comporte toutes les informations générales sur le-la candidat-e et présente en détail la réalisation pour lequel le-la candidat-e dépose sa candidature.

La **fiche synthétique de présentation de la réalisation** donne un résumé du projet réalisé ou en cours de réalisation, pour lequel la candidature est déposée, accompagné de plusieurs visuels.

## — Pièces complémentaires à joindre au dossier

### • Pour tous

- **2 à 5 photographies numériques\*** de bonne qualité et non compressées.

Les photographies doivent être numérotées et légendées et comporter le nom du-de la candidat-e. En soumettant une photographie, le-la participant-e déclare posséder tous les droits d'auteur associés à celle-ci. Si la photographie est prise par un tiers, le-la participant-e doit spécifier l'auteur-e et obtenir son autorisation écrite,

- Un **plan de financement détaillé** de la réalisation (en cours ou finalisée) en indiquant les soutiens financiers ou aides déjà versés par la Ville de Lyon et par d'autres organismes,
- Facultatif : tout élément propre à valoriser la réalisation que le-la candidat-e souhaitera présenter (publications, revue de presse, documents de valorisation...).

### • Dans le cas d'une association

- Les **statuts de l'association**,
- Le dernier **bilan financier** de l'association,
- La **pièce d'identité** du-de la président-e de l'association.

\*Ces photographies serviront à la communication autour du Prix ainsi qu'à l'exposition de panneaux présentée à l'Hôtel de Ville lors des « Rendez-vous du patrimoine » et des Journées Européennes du Patrimoine. Il est donc impératif qu'elles soient en 300 dpi.

# RAPPEL :

## ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT « CANDIDATS-ES ET PROJETS INÉLIGIBLES »



*Les candidat-es éligibles sont les associations légalement constituées, fondations, conseils de quartier, particuliers et entreprises, dont le terrain d'action est situé sur le territoire de Lyon. Chaque candidat-e ne peut faire acte de candidature que pour un seul projet par année.*

*Les réalisations présentées doivent être terminées ou en cours d'exécution et suffisamment avancées pour avoir mené à des résultats tangibles. Elles doivent s'inscrire dans l'actualité de l'action du-de la candidat-e.*

*Les projets présentés doivent être accessibles (au moins ponctuellement) au public, à l'exclusion de tout aménagement à usage personnel ou à l'usage exclusif d'un groupe de personnes donné.*

*Les réalisations pour lesquelles la Ville de Lyon a assuré la maîtrise d'œuvre ne sont pas éligibles.*

*Un-e candidat-e ne peut recevoir plus d'un prix par période de 2 ans : un-e lauréat-e ne pourra donc pas l'être de nouveau l'année suivante.*

### — Nota bene: précisions concernant les cas d'inéligibilité

**À titre d'exemples, seront déclarés inéligibles, conformément à l'article 3 du règlement, les candidatures qui :**

- Ne présentent pas de réalisation précise mais l'ensemble des missions et objectifs le-la candidat-e (confusions entre « objectifs poursuivis » et « réalisation » ; confusion entre « prix récompense » et « subvention de fonctionnement »).
- Présentent des projets à l'étude, à l'étape de concept, avec des contenus qui ne sont pas encore définis ou travaillés. En revanche, sont éligibles des projets qui ne sont pas aboutis, mais pour lesquels un important travail de recherche et de conception a déjà été réalisé.
- Présentent des projets à venir qui ne sont pas du tout financés (le prix a pour vocation de récompenser, non de financer).
- Présentent des réalisations ayant un lien très lâche avec le patrimoine en général ou le patrimoine lyonnais en particulier.
- Présentent des réalisations qui ne sont pas encore accessibles au public visé.
- Présentent des projets portés par des services ou des établissements publics.
- Présentent des réalisations correspondant à une prestation commandée et rémunérée par un tiers et qui ne relève par conséquent pas de l'initiative du-de la candidat-e.

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



1/8

#### — Renseignements sur le-la candidat-e

##### Logo du-de la candidat-e

Cliquez pour importer votre fichier

#### — Renseignements sur l'organisme candidat

##### Type d'organisme :

Association  
Fondation

Entreprise  
Conseil de quartier

Particulier  
Autre

##### Nom de l'organisme :

##### Objet :

##### Activités principales :

##### Date de création :

##### Adresse :

##### Courriel :

##### Téléphone :

##### Site internet :

##### Personne en charge du suivi de la candidature :

##### Courriel :

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



2/8

#### — Dans le cas d'une association

Date de dépôt des statuts: jj/mm/aaaa

Président-e: (NOM, Prénom)

Courriel:

Téléphone:

Nombre de salarié-es:

Nombre d'adhérent-es:

Nombre de bénévoles actifs:

#### — Aspects financiers

Montant du budget de l'année 2021:

Montant du budget de l'année 2022:

Nature des recettes (cotisations, prestations de services, subventions, dons):

Principaux partenaires financiers (public et privé):

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



3/8

#### — Aspects contextuels généraux (Ne pas remplir pour les particuliers)

Dans quel contexte et par qui l'organisme candidat a-t-il été créé ?

Exemples de projets menés par l'organisme depuis sa création :

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



4/8

#### — Présentation de la réalisation

Cette section a pour objet la présentation de la réalisation pour laquelle le-la candidat-e postule au prix Citoyens du patrimoine « Annie & Régis Neyret ».

**Nom de la réalisation :**

**Patrimoines concernés :**

**Date de début / date de fin estimée :**

**Lieu ou territoire concerné :**

**Objectifs de la réalisation :**

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



5/8

#### — Présentation de la réalisation (suite)

**Publics cibles et/ou bénéficiaires de la réalisation :**

(type de visiteurs, acteurs et participants au projet, usagers du bâtiment ou du lieu))

**Descriptif de la réalisation :**

Les différentes dimensions et étapes, des différents partenaires

**Avancées du projet en cours de réalisation / Retombées obtenues pour les projets réalisés:**



# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



6/8

#### — Exposition

Ce dossier de candidature, avec les photographies fournies, servira de base à la réalisation d'une exposition panneaux présentée à l'Hôtel de Ville lors des **« Rendez-vous du patrimoine »** afin de valoriser toutes les réalisations éligibles.

Cette exposition sera à nouveau présentée dans l'Hôtel de Ville de Lyon lors des **Journées Européennes du Patrimoine** (3<sup>e</sup> week-end de septembre).

Les visuels transmis serviront à illustrer les panneaux. Ils doivent avoir une **résolution minimale de 300 dpi** et/ou être **scannés en HD**. Il est nécessaire d'indiquer les mentions légales (nom du photographe et date de la photographie) ainsi qu'une légende.

A l'issue des Journées Européennes du Patrimoine, le-la candidat-e pourra récupérer son panneau d'exposition (120 x 80 cm).

Le souhaitez-vous?    Oui    Non

**Si oui, merci d'indiquer ci-dessous, le nom, prénom, téléphone et courriel de la personne à contacter** pour que le service Gestion et Développement des Patrimoines convienne avec elle d'une date d'enlèvement de votre panneau à la Direction des Affaires Culturelles (11 rue du griffon - Lyon 1<sup>er</sup>)

#### — Cession des droits

Le-la candidat-e s'engage à céder à la Ville de Lyon, à titre gracieux et sans limitation de durée, ses droits sur les éléments fournis, et notamment les photographies qui pourront être utilisées dans des communications et publications par la Ville de Lyon et ses partenaires (cocher la case ci-dessous).

J'accepte de céder mes droits d'auteur à titre gracieux à la Ville de Lyon

#### — Opération sur un bien

(À remplir seulement si votre réalisation concerne un bien dont vous n'êtes pas propriétaire).

Dans le cas d'une opération sur un bien, le candidat doit détenir une autorisation écrite du ou des propriétaires l'autorisant à déposer sa candidature au **prix Citoyens du patrimoine « Annie & Régis Neyret »**.

J'atteste sur l'honneur avoir obtenu une autorisation du-de la ou des propriétaires du bien, que je peux fournir sur demande aux organisateurs-trices du **prix Citoyens du patrimoine « Annie & Régis Neyret »**.

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



7/8

#### — Données personnelles

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Mairie de Lyon, pour la finalité suivante : participation au concours du **prix Citoyens du patrimoine « Annie & Régis Neyret »**.

Les destinataires des données sont le service Gestion et Développement des Patrimoines de la Direction des Affaires Culturelles et les membres du jury.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à :

##### **Mairie de Lyon**

Direction des Affaires Culturelles - Service Patrimoine

69205 Lyon Cedex 01

**[citoyensdupatrimoine@mairie-lyon.fr](mailto:citoyensdupatrimoine@mairie-lyon.fr)**

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

#### — Inscription newsletter(s) de la ville de Lyon

Vous avez la possibilité de vous inscrire aux newsletters de la Ville de Lyon en cochant les cases ci-dessous. Cette inscription est facultative et demeure sans lien avec la complétude et la recevabilité de votre dossier de candidature au présent concours.

##### **Je souhaite recevoir la ou les newsletters suivante(s) :**

Lyon.fr (l'essentiel de l'actualité de la Ville de Lyon : évènements, sport, loisirs, démarches, culture, travaux, projets, invitations,...)

Culture.lyon.fr (l'agenda complet des spectacles, les bons plans, les coups de cœur, des jeux-concours...)

#### — Acte de candidature

(Cocher les cases ci-dessous, puis dater et signer)

J'ai lu et j'accepte le règlement du prix Citoyens du patrimoine « Annie & Régis Neyret ».

J'atteste que toutes les informations fournies dans le dossier de candidature sont exactes et exhaustives.

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**

Cliquez pour importer votre fichier

# FICHE SYNTHÉTIQUE

## PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE

### 2023



8/8

#### — Titre de la réalisation

#### — Le-la candidat-e

Présentation du-de la candidat-e (association, entreprise ou personne qui a porté le projet):  
le type d'organisme, ses missions, ses activités, le nombre de membres ou de salarié-es...

#### — Contact

**Nom:**

**Site internet:**

**Courriel:**

**Téléphone:**